



Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - 2025

Le bilan de la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris

Les niveaux de pollution de l'air constatés en 2025 augmentent légèrement par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse.

Sur les 10 dernières années, la baisse des niveaux de polluants se poursuit (de -25 % à -40 %), à l'exception de l'ozone. Cette baisse sur le long terme est principalement due à la baisse tendancielle très conséquente des émissions depuis plusieurs années, notamment celles du trafic routier, grâce au renouvellement du parc circulant et aux politiques publiques mises en place.

En 2025, 1 500 Métropolitains sont toujours exposés à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote.

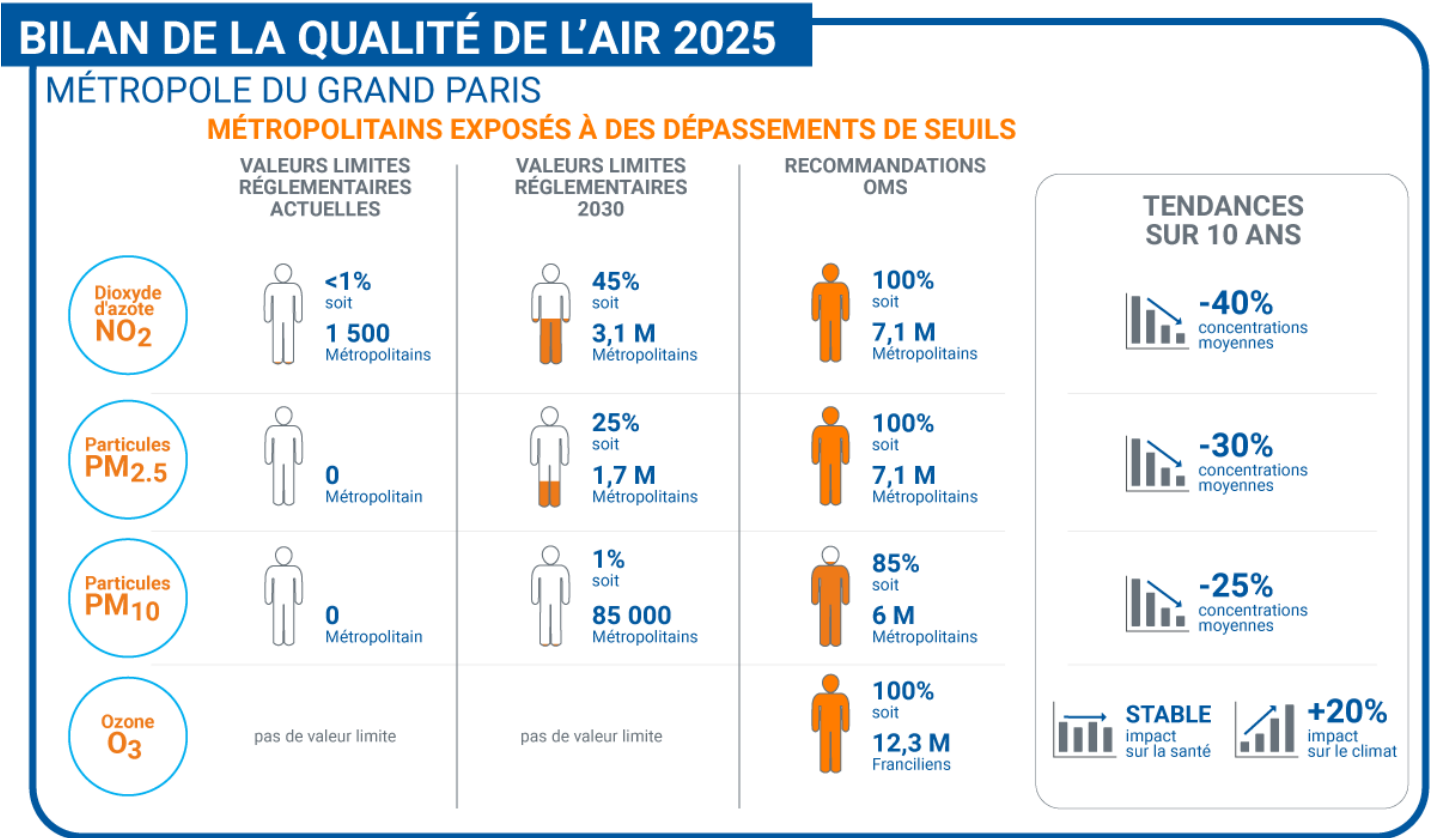
Pour les particules PM_{2.5} et PM₁₀, les valeurs limites actuelles sont respectées.

La totalité de la population métropolitaine est concernée par un dépassement des recommandations de l'OMS pour le dioxyde d'azote (NO₂), les particules PM_{2.5} et l'Ozone. Six millions de Métropolitains (soit 85%) sont exposés à un air qui ne respecte pas ces recommandations pour les particules PM₁₀.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.fr/etudes/2026/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2025>

Perspectives :
La réglementation se renforce pour mieux prendre en compte ces impacts sanitaires avec la Directive européenne sur l'air ambiant adoptée en 2024. Dans ce cadre, la valeur limite passera en 2030 de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote et les particules PM₁₀ et de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ pour les particules PM_{2.5}. Cet abaissement des seuils des valeurs limites réglementaires, les rapproche des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner, pour poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques de ces effets.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2025 pour la Métropole du Grand Paris, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.



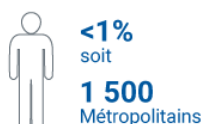
NO₂

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

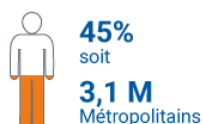
En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

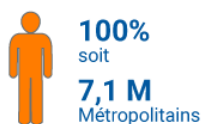
VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



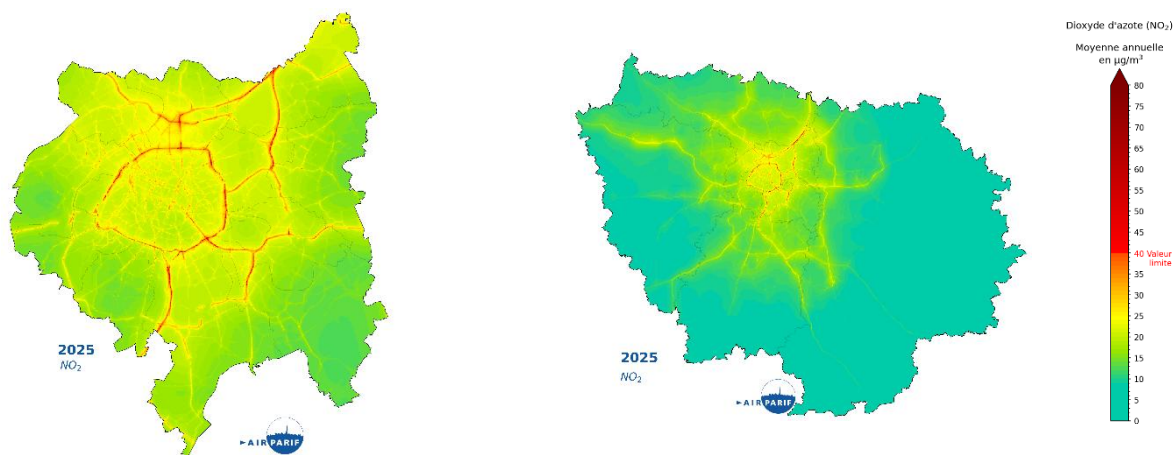
RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS



En 2025, les moyennes annuelles de NO₂ en situation de fond de la Métropole du Grand Paris sont comprises entre 15 et 23 µg/m³. Les concentrations les plus importantes sont relevées dans Paris, ainsi qu'au nord et au sud de la métropole, dans les zones caractérisées par la présence d'axes routiers majeurs (Boulevard Périphérique, autoroutes A1, A3, A4, A6, A10, A86, ...).



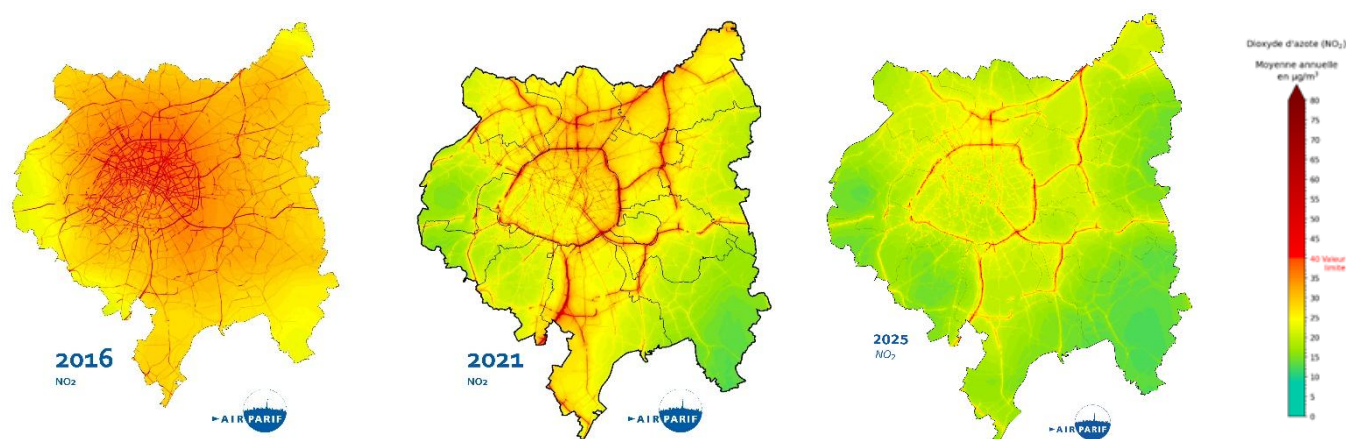
Concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France en 2025

Les concentrations maximales sont relevées au cœur de l'agglomération et plus particulièrement au voisinage des principaux axes routiers où des dépassements de la valeur limite annuelle de NO₂ (40 µg/m³) sont encore ponctuellement enregistrés. Les moyennes annuelles mesurées à proximité du trafic routier vont de 23 µg/m³ (Avenue des Champs-Élysées – Paris) à 49 µg/m³ (Autoroute A1 Saint-Denis). Le nombre d'axes franciliens qui enregistrent des concentrations moyennes annuelles supérieures au seuil réglementaire est en hausse cette année, entraînant une augmentation du nombre de résidents potentiellement exposés à ces dépassements. **Ces dépassements concernent, en 2025, 1 500 Métropolitains. La totalité des habitants de la métropole est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations annuelles de l'OMS (10 µg/m³).**

En 2025, 3.1 millions de Métropolitains, soit 45 %, sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente globalement sur le territoire métropolitain, comme en Ile-de-France, une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, aussi bien en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. **À Paris toutefois, les concentrations sont stables, voire en légère diminution.** La poursuite des politiques locales de réduction du trafic et le renouvellement du parc de véhicules, semblent avoir compensé les conditions météorologiques moins dispersives.

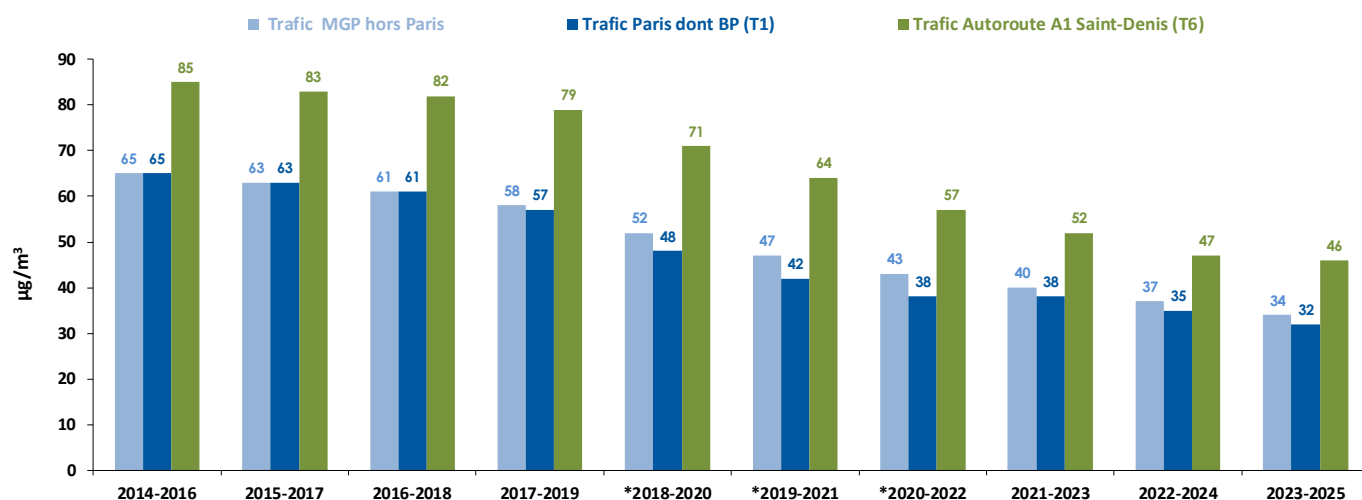


Evolution de la moyenne annuelle en NO₂ de 2016 à 2025 dans la Métropole du Grand Paris

Il convient également de souligner le comportement de la station de mesure située sur l'Autoroute A1, qui enregistre en 2025 la plus forte hausse de concentration moyenne de NO₂ du réseau Airparif. Cette évolution s'explique par un contexte particulier : de 2022 à 2024, la voie située à proximité immédiate de la station était neutralisée en raison d'importants travaux liés aux Jeux Olympiques. De plus, la vitesse maximale autorisée sur les autres voies était passée de 50 à 30 km/h. Ces modifications ont entraîné une diminution du flux de véhicules et donc des émissions liées au trafic routier, accentuée par une baisse des concentrations mesurées sur la station en raison de son éloignement plus grand par rapport à la voie. L'année 2025 correspond ainsi à un retour à des conditions de circulation habituelles à proximité de cette station de mesure, et donc à des niveaux de pollution plus élevés. **Les variations observées restent néanmoins de faible amplitude et s'inscrivent dans la variabilité interannuelle habituelle. Ces évolutions conjoncturelles ne remettent pas en cause la dynamique de fond. Sur le long terme, les concentrations poursuivent une tendance nettement orientée à la baisse.**

Ces 10 dernières années, une décroissance régulière des niveaux de NO₂ au sein de la Métropole du Grand Paris est observée, que ce soit à proximité des axes routiers ou en situation de fond. Cette baisse est notamment expliquée par la baisse des émissions permise par le renouvellement du parc technologique et, dans une moindre mesure, la baisse du trafic routier dans Paris. Les concentrations en NO₂ mesurées à proximité immédiate du trafic routier dans Paris (Boulevard Périphérique compris) ont diminué de 55 % en 10 ans et de plus de 50 % dans la Métropole hors Paris. Cet écart de diminution au sein de la Métropole du Grand Paris s'explique par une diminution du trafic plus importante dans Paris et par des différences de composition du parc routier. Entre 2016 et 2025, les niveaux moyens annuels de NO₂ ont baissé de plus de 40 % pour la station Autoroute A1 Saint Denis et de près de 40 % pour la station Boulevard Périphérique Est.

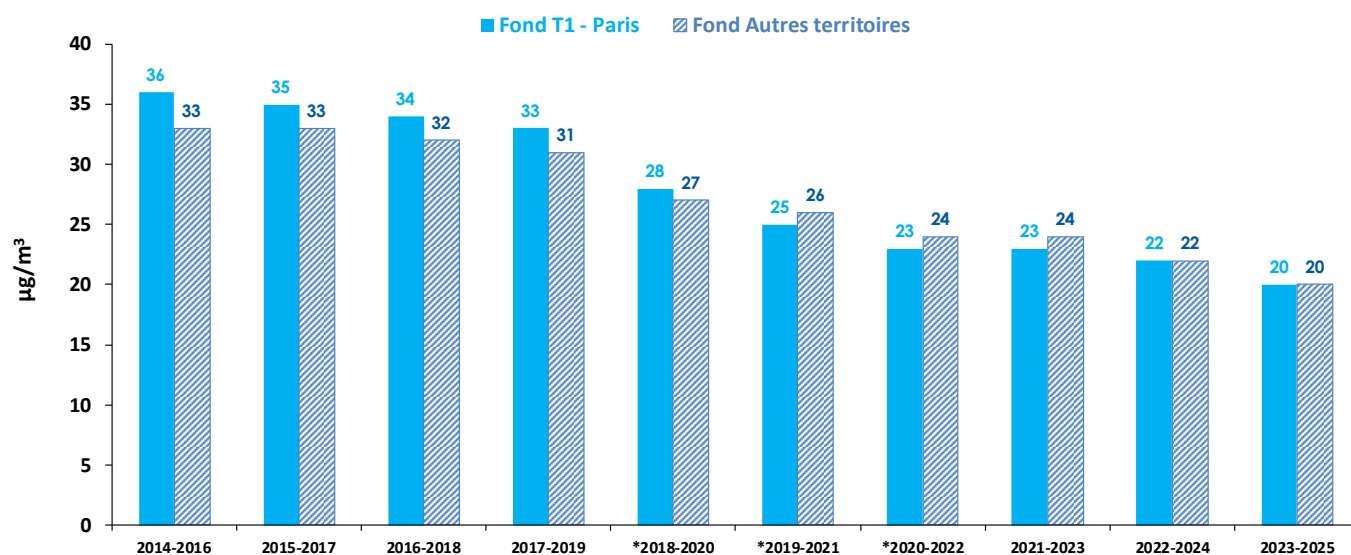
Bilan 2025 de la qualité de l'air – Métropole du Grand Paris



*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

Evolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂ en trafic dans la Métropole du Grand Paris

La même tendance est observée en situation de fond. **En 10 ans, sur l'ensemble des stations de fond de la Métropole du Grand Paris, les niveaux de NO₂ ont diminué de plus de 40 %**, en lien avec les baisses d'émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement. La moyenne trois ans (2023-2025) sur le fond parisien est identique aux niveaux de fond du reste de la MGP.



*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

Evolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂ en fond dans la Métropole du Grand Paris



Les **particules fines PM_{2,5}** sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2,5} font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur taille. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons et passer dans le sang. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène, associé à une action directe des particules les plus fines passées dans le sang, favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

En Île-de-France, les particules fines PM_{2,5} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



0
Métropolitain

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



25%
soit
1,7 M
Métropolitains

RECOMMANDATIONS
OMS

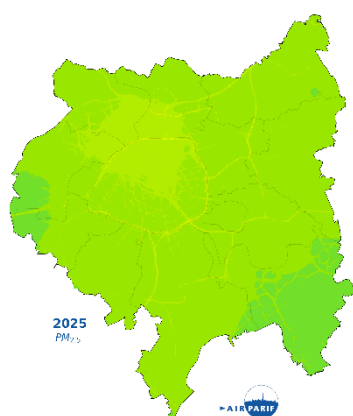


100%
soit
7,1 M
Métropolitains

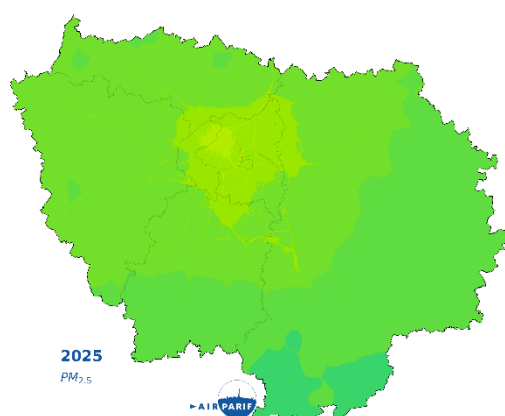
TENDANCES
SUR 10 ANS



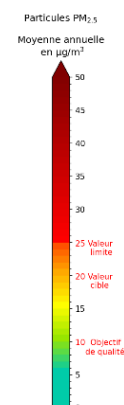
-30%
concentrations
moyennes



2025
PM_{2,5}



2025
PM_{2,5}



Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France en 2025

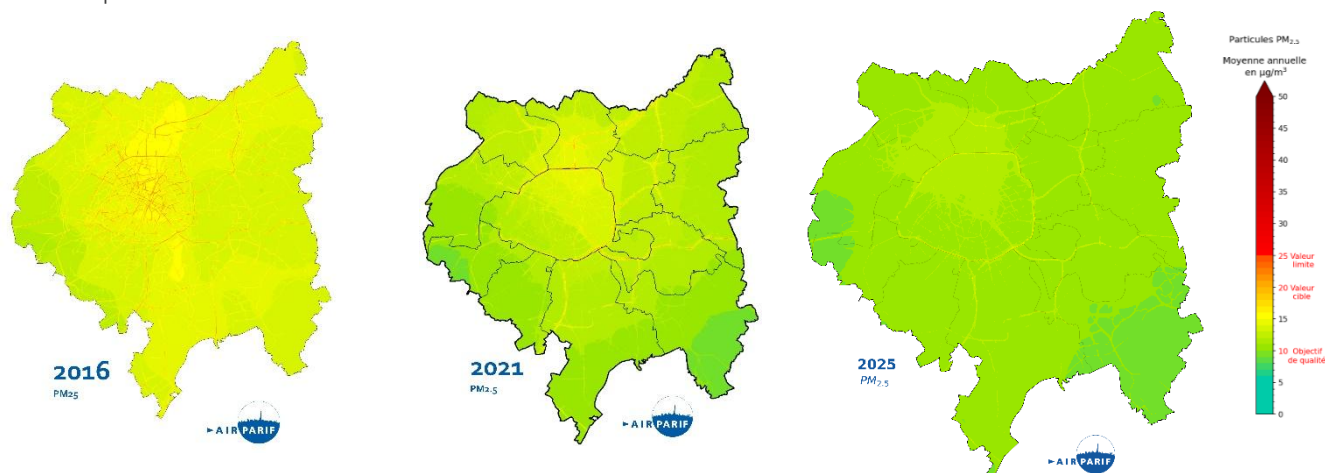
Les concentrations moyennes de fond de particules PM_{2,5} sont assez homogènes sur le territoire métropolitain. Elles se situent autour de 10 µg/m³ en 2025. Les concentrations les plus élevées (autour de 12 µg/m³) sont relevées au voisinage des grands axes routiers. **La valeur limite annuelle (25 µg/m³) est largement respectée sur la totalité de la Métropole du Grand Paris en 2025. En revanche, la recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³) est dépassée sur l'ensemble du territoire, comme sur toute l'Île-de-France.**

Les concentrations en PM_{2,5} sont en légère augmentation par rapport à 2024, et repassent, sur certaines zones, au-dessus de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030 (10 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une nette augmentation du nombre de personnes concernées. Ainsi, en 2025, 1.7 millions de Métropolitains sont exposés au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

Evolution en moyenne annuelle

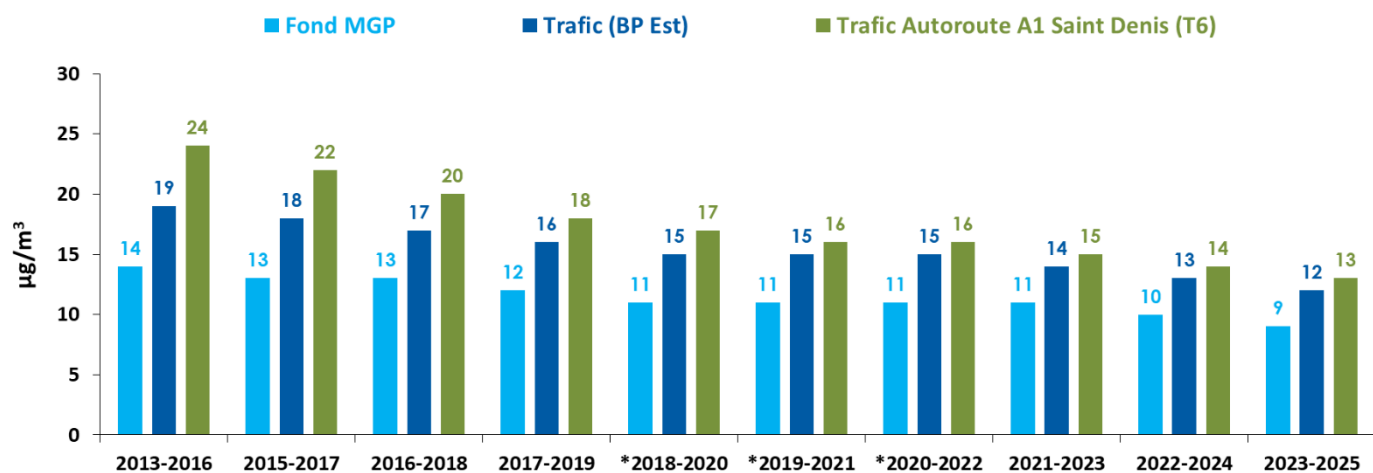
L'année 2025 présente donc une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. **Au-delà des émissions**, cette évolution s'explique en partie par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. L'hiver 2025 a notamment été moins doux qu'en 2024, entraînant à la fois une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions. Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules secondaires, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Néanmoins, **entre 2016 et 2025**, les niveaux enregistrés sur **les stations urbaines de fond** dans la Métropole du Grand Paris **ont baissé de près de 30 %**. Les niveaux sont néanmoins globalement stables sur les 6 dernières années. Sur **les sites trafic**, les niveaux moyens annuels de PM_{2.5} **ont baissé de près de 40 % pour la station Boulevard Périphérique Est (T1) et Autoroute A1 Saint-Denis (T6)**, sur les dix dernières années. Cette baisse à moyen terme est illustrée par l'évolution des cartes de pollution entre 2016 et 2025.



Evolution de la moyenne annuelle en PM_{2.5} de 2016 à 2025 dans la Métropole du Grand Paris

Cette évolution s'explique par **la diminution des émissions de particules primaires émises par le transport routier, et par le secteur résidentiel**. La baisse des émissions PM_{2.5} issues du trafic routier est plus importante que pour les PM₁₀ car la majorité des PM_{2.5} sont émises à l'échappement, alors que les particules PM₁₀ comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.



*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{2.5} en fond et en trafic dans la Métropole du Grand Paris.
Echantillon évolutif de stations

PM₁₀

Les **particules PM₁₀** sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines, de diamètre inférieur à 2.5 µm, font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur pénétration plus ou moins profonde dans le système respiratoire, en lien avec leur taille. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

En Île-de-France, les particules PM₁₀ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

MÉTROPOLITAINS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



0
Métropolitain

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



1%
soit
85 000
Métropolitains

RECOMMANDATIONS
OMS

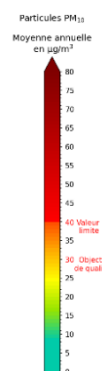
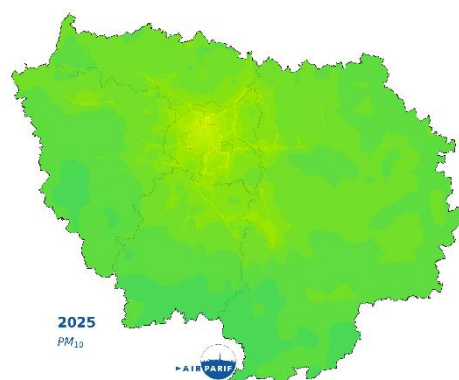
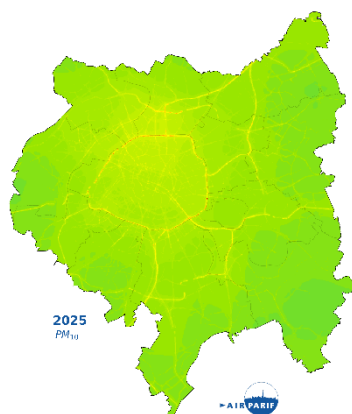


85%
soit
6 M
Métropolitains

TENDANCES
SUR 10 ANS



-25%
concentrations
moyennes



Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France en 2025

Les concentrations moyennes sont plus élevées aux abords des principaux axes de circulation régionaux. Au sein de la Métropole du Grand Paris, les concentrations sont légèrement plus élevées au cœur de l'agglomération et au voisinage des axes routiers majeurs. Elles sont cependant plus homogènes que celles du NO₂ en situation de fond. Les niveaux sont compris entre 15 et 30 µg/m³.

En 2025, **les valeurs limites actuelles sont respectées** sur l'ensemble des sites de mesure de la métropole. En revanche, **la recommandation annuelle de l'OMS (15 µg/m³) est dépassée pour 85 % des Métropolitains.**

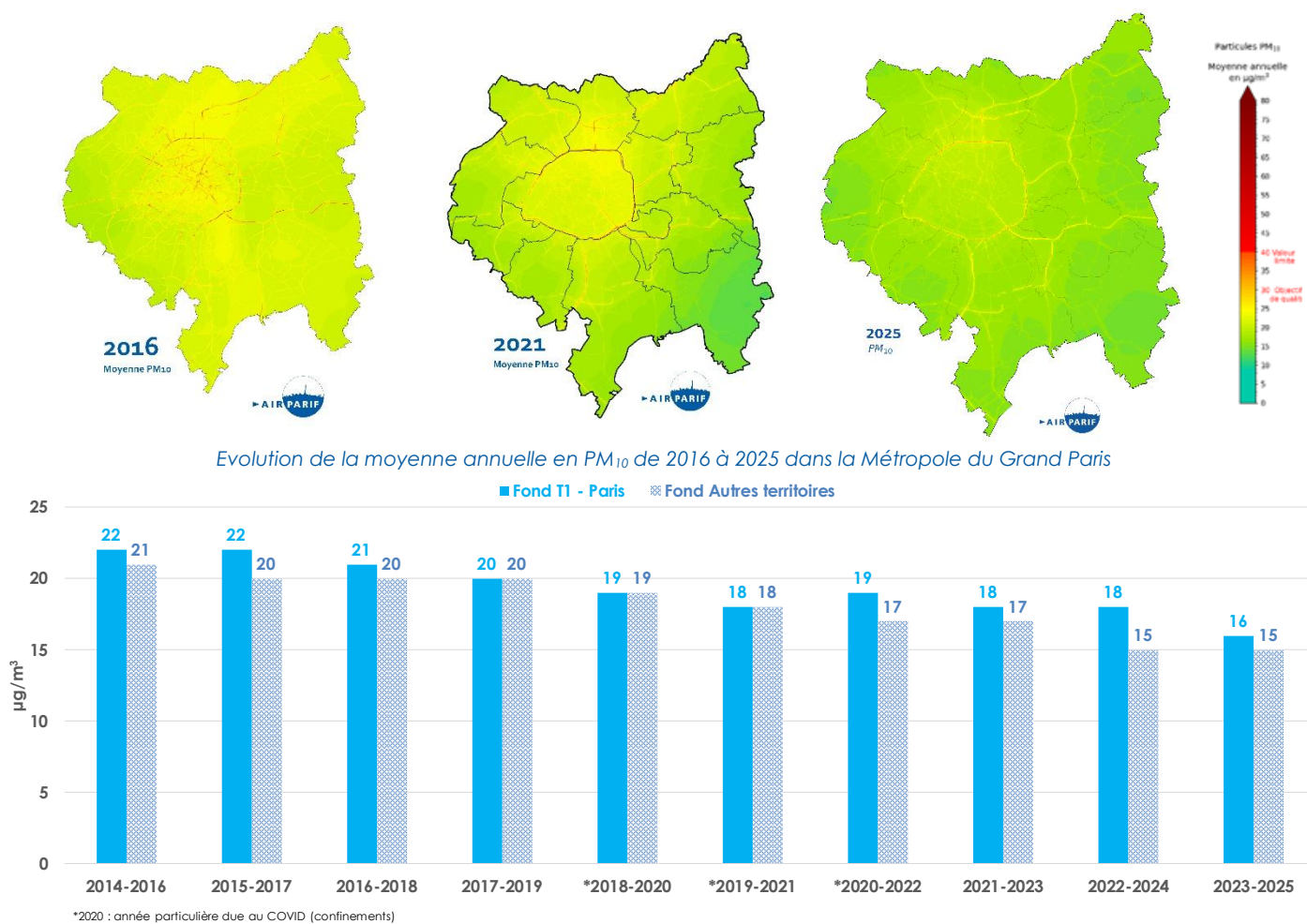
Les concentrations en PM₁₀ sont en légère augmentation par rapport à 2024, et repassent, à proximité des axes routiers, au-dessus de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030 (20 µg/m³). Cet effet de seuil entraîne une augmentation du nombre de personnes concernées. **Ainsi, en 2025, 85 000 Métropolitains sont exposés au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici à 2030.**

Evolution en moyenne annuelle

Les niveaux de particules PM₁₀ en 2025 présentent une légère augmentation par rapport à 2024, observée de manière homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Cette évolution s'explique par la météo et les émissions. La météo de 2024 explique en partie des niveaux plus bas en 2024 du fait des conditions météorologiques très dispersives et une pluviométrie exceptionnelle avec une baisse de 35% de précipitations en 2025 par rapport à 2024 (source : Météo-France). L'hiver 2025, moins doux et plus sec qu'en 2024, se caractérise, quant à lui, par une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions.

Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules, la variabilité interannuelle peut être marquée.

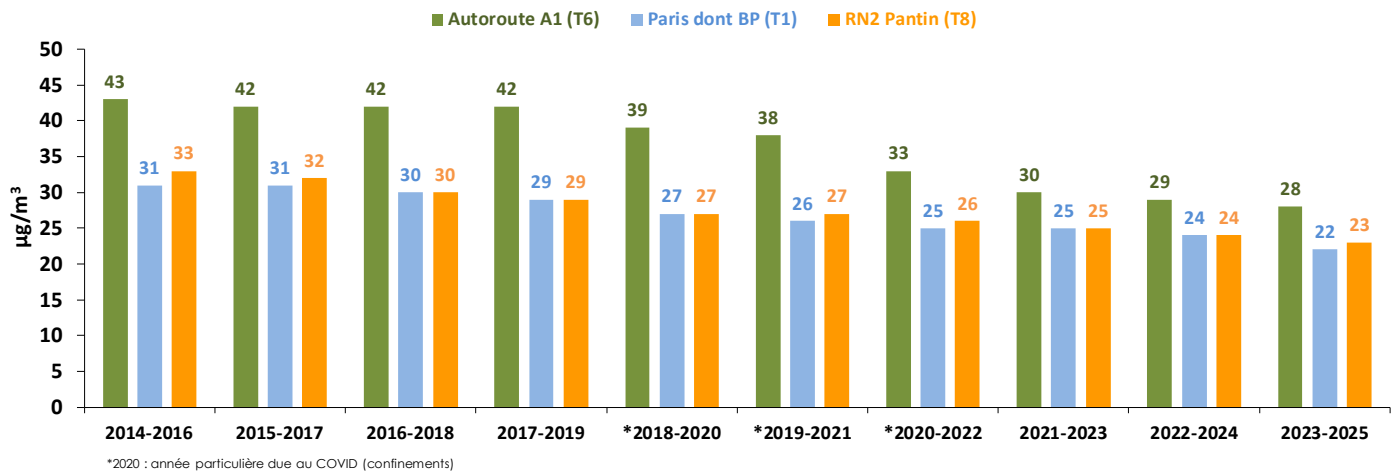
Néanmoins, **les teneurs moyennes en PM₁₀ dans la Métropole du Grand Paris montrent toujours une tendance à la baisse régulière sur les 10 dernières années. Entre 2016 et 2025**, ces niveaux ont ainsi baissé **autour de 25 % sur les sites trafic et de fond** du territoire de la Métropole du Grand Paris.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ mesurées sur des stations de fond dans la Métropole du Grand Paris

Ces évolutions des concentrations de PM₁₀ sont à mettre en relation avec, d'une part, la diminution des émissions de PM₁₀ du secteur résidentiel, et, d'autre part, avec la baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ du transport routier liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic.

Bilan 2025 de la qualité de l'air – Métropole du Grand Paris



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{10} mesurées sur des stations trafic dans la Métropole du Grand Paris



L'ozone de basse altitude est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec l'ozone de la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression

de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

FRANCILIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEUR CIBLE ACTUELLE
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



VALEUR CIBLE 2030
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



RECOMMANDATIONS
OMS



TENDANCES

sur 10 ans sur 20 ans



L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations moyennes sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

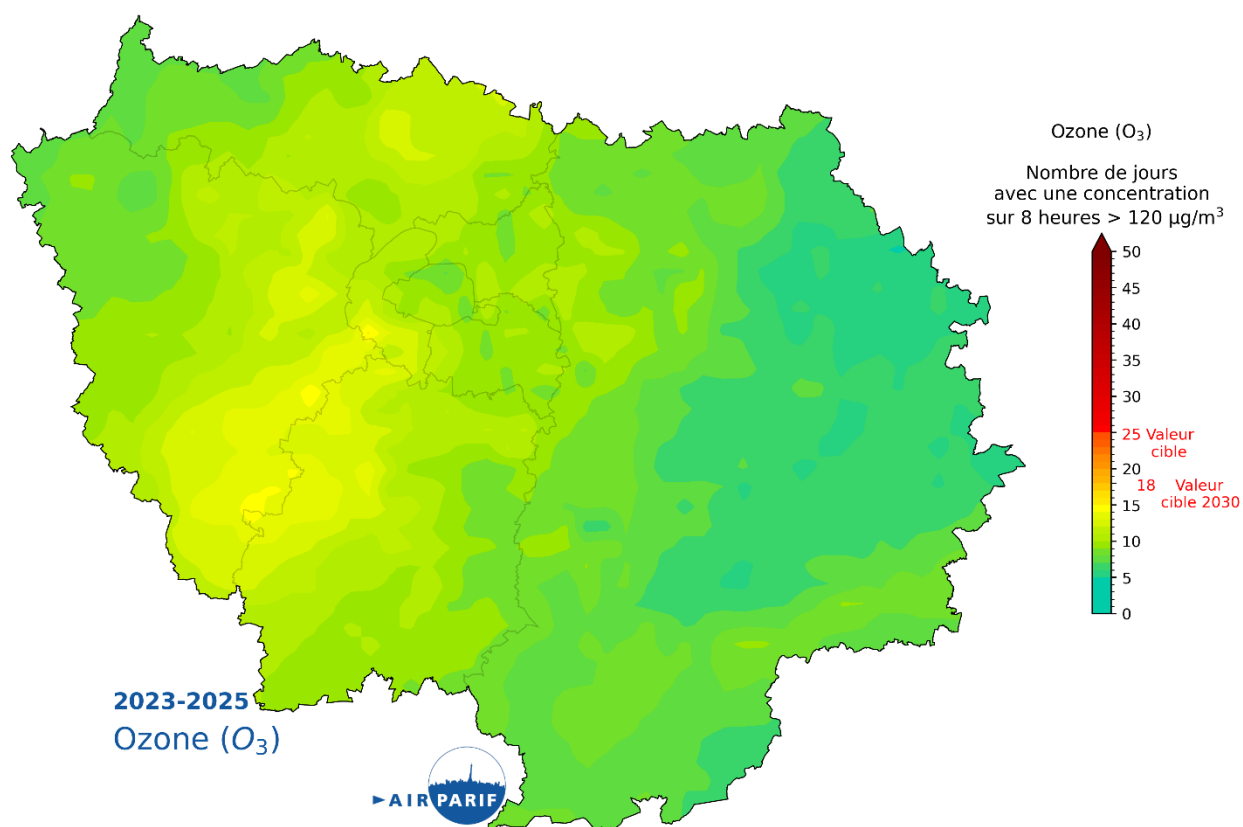
L'ozone de basse altitude est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2025 a connu des conditions météorologiques plus favorables à la formation photochimique de l'ozone, notamment des périodes plus chaudes, ensoleillées et stables qu'en 2024.

Il n'existe pas de valeur limite réglementaire concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine. La valeur cible (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans) est respectée sur tout le territoire francilien, comme l'illustre la carte page suivante.

En revanche, les recommandations de l'OMS sont dépassées en tout point de la région tous les ans, en particulier le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m³. **Sur le moyen terme, le suivi de ces indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +20 % en 10 ans et +35 % en 20 ans.



Nombre de jours de dépassement de la valeur cible en ozone en moyenne 3 ans, en Île-de-France, en 2025 (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans pour la valeur cible actuelle et 18 jours pour la valeur cible 2030).

Pour plus d'informations sur l'ozone, un dossier spécial est disponible à cette adresse :

airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/Dossier-ozone.pdf

Autres polluants réglementés

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse aussi bien en situation de fond qu'à proximité des axes routiers majeurs tels que le Boulevard Périphérique. C'est le cas du benzène, du fait notamment de la diminution du taux de benzène dans l'essence, du dioxyde de soufre (SO₂), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance est dimensionné pour fournir des niveaux des polluants atmosphériques réglementés en tout point de l'Île-de-France. Il repose sur l'utilisation de trois outils complémentaires : selon les endroits, cette information est fournie par le système de modélisation validé ou via une station de mesure. Des campagnes de mesure complémentaires peuvent être menées dans certains secteurs géographiques pour affiner la précision des cartographies. Ce dispositif permet de réaliser chaque année des cartes des niveaux moyens annuels pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point du territoire, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic).

Les stations implantées dans la Métropole du Grand Paris sont présentées ci-dessous.

				Mesure permanente																			Mesure semi-permanente		
				Caractérisation des polluants gazeux									Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)										Caractérisation des polluants gazeux		
Territoire	Dép.	Site de mesure	Classification	NOx	O3	SO2	CO	CO2/CH4	NH3	NH3 passif	Aldéhydes passif	BTEX	COV	PM2.5	PM10	Comptage des particules	BC dans les PM2.5	EC/OC dans les PM 2.5	Pb,As,Cd,Ni dans les PM10	SO4 ⁻ , Org. NO3 ⁻ , NH4 ⁺ , Cl ⁻ dans les PM1	HAP dans les PM10	Particules Ultrafines 10nm - 400nm	Particules Fines à grossières 180nm - PM10	NO2 passif	
T1	75	PARIS 1er les Halles	URBAINES (U)	●	●	●	●						●	●		●		●			●		●		
	75	PARIS 7ème	URBAINES (U)	●																	●	●			
	75	PARIS 12ème	URBAINES (U)	●																					
	75	PARIS 13ème	URBAINES (U)	●	●					●	●														
	75	PARIS 15ème	URBAINES (U)	●												●									
	75	PARIS 18ème	URBAINES (U)	●	●															●					
T4	92	NEUILLY-SUR-SEINE	URBAINES (U)	●	●																				
	92	LA DEFENSE	URBAINES (U)	●																					
T5	92	GENNEVILLIERS	URBAINES (U)	●						●			●						●					●	
	95	ARGENTEUIL	URBAINES (U)	●																					
T6	93	SAINT-DENIS	URBAINES (U)	●																					
	93	AUBERVILLIERS	URBAINES (U)	●																					
T7	93	TREMBLAY-EN-FRANCE	PERIURBAINES (P)	●	●														●						
T8	93	BOBIGNY	URBAINES (U)	●																					
T9	93	VILLEMOMBLE	URBAINES (U)	●	●																				
T10	94	NOGENT-SUR-MARNE	URBAINES (U)	●																					
	94	CHAMPIGNY SUR MARNE	URBAINES (U)	●	●																				
T12	94	VITRY-SUR-SEINE	URBAINES (U)	●	●																			●	

STATIONS TRAFIC (T)

Territoire	Dép.	Site de mesure	Classification	NOx	O3	SO2	CO	CO2/CH4	NH3	NH3 passif	Aldéhydes passif	BTEX	COV	PM2.5	PM10	Comptage des particules	BC dans les PM2.5	EC/OC dans les PM 2.5	Pb,As,Cd,Ni dans les PM10	SO4 ⁻ , Org. NO3 ⁻ , NH4 ⁺ , Cl ⁻ dans les PM1	HAP dans les PM10	Particules Ultrafines 10nm - 400nm	Particules Fines à grossières 180nm - PM10	NO2 passif	
T1	75	Avenue des Champs Elysées	TRAFIC (T)	●																					
	75	Rue Bonaparte	TRAFIC (T)	●																					
	75	Boulevard Périphérique Est	TRAFIC (T)	●																	●				▶
	75	Quai des Célestins	TRAFIC (T)	●																					
	75	Place Victor Basch	TRAFIC (T)	●							●														
	75	Boulevard Haussmann	TRAFIC (T)	●															●						
	75	Place de l'Opéra	TRAFIC (T)	●																					
	75	Quai de la Mégisserie	TRAFIC (T)										●												▶
	75	Porte de Clignancourt	TRAFIC (T)																						▶
	75	Carrefour Vaugrard-Convention	TRAFIC (T)																						▶
T2	75	Bd Saint-Germain	TRAFIC (T)																						
T2	92	RN20 Montrouge	TRAFIC (T)																						▶
T4	92	RD7 Courbevoie	TRAFIC (T)																						▶
T6	93	Autoroute A1 Saint-Denis	TRAFIC (T)	●																					▶
T8	93	Route Nationale 2 Pantin	TRAFIC (T)	●						●															
T9	93	RN302 Villemomble	TRAFIC (T)	●									●												▶
T10	94	RN4 Champigny-sur-Marne	TRAFIC (T)																						▶
T12	94	RN186 Choisy-le-Roi	TRAFIC (T)																						▶
	94	A6a Arcueil	TRAFIC (T)																						▶

STATION D'OBSERVATION

T1	75	Tour Eiffel 3ème étage	OBSERVATION (Obs)	●	●																				
	75	Boulevard Périphérique Auteuil	OBSERVATION (Obs)	●											●	●									

► Cette information signifie que les prélèvements sont conformes et installés par campagnes de mesure dans l'objectif d'obtenir une concentration moyenne annuelle (mesures semi-permanentes).

Liens pratiques

- ✚ **La prévision de la qualité de l'air heure par heure à 10 mètres**, sur le site internet et l'application Airparif :
<https://www.airparif.fr/>
- ✚ L'ensemble des **données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF :
data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2025/explore
- ✚ **Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France :**
<https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>
- ✚ **Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France :**
https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA_IDF_2025.pdf
- ✚ **Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse :**
<https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>
- ✚ **La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire :**
<https://www.airparif.fr/carte-des-stations>
- ✚ **Pour nous contacter :**
AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr